

CE FORMULAIRE DOIT ÊTRE IMPRIMÉ ET POSTÉ. IL NE PEUT ÊTRE TRANSMIS EN LIGNEVILLE DE
Sainte-Catherine5465 boul. Marie-Victorin
Sainte-Catherine QC J5C 1M1
450-632-0590**ADHÉSION AU DÉBIT PRÉAUTORISÉ
ACCORD DE DPA DU PAYEUR****Titulaire(s) et coordonnées du compte**Matricule de la Propriété (*matricules supplémentaires voir verso*)

Nom et prénom du (des) titulaire(s)		N° de téléphone	
Adresse (rue, ville, province)		Code postal	
Courriel:			
Nom de l'institution financière où est détenu le compte	N° de l'institution	N° de transit	N° de compte (chèque annulé à joindre)

Organisme bénéficiaire – Information de contact

Nom de l'organisme : Ville De Sainte-Catherine	A/S ou courriel : tresorerie@vdsc.ca	
Adresse (rue, ville, province) 5465 boul. Marie-Victorin, Sainte-Catherine QC	Code postal J5C 1M1	Téléphone 450-632-0590 poste 5110

Veillez S.V.P. vous assurer de bien indiquer la section correspondante à votre demande.☐ **Autorisation de retrait**

Je, soussigné(e) (s'il s'agit d'une personne morale, ici représentée par son ou ses représentant[s] dûment autorisé[s]), autorise l'organisme bénéficiaire à effectuer des débits préautorisés (DPA) dans mon compte à l'institution financière désignée ci-dessus, à la fréquence suivante :

☒ aux échéances de versement des taxes annuelles seulement

*Les comptes de taxes municipales complémentaires et les comptes des droits de mutations sont **exclus** de cette entente.*

Chaque retrait correspondra au montant payable selon chaque versement, le tout constituant un DPA :

☐ personnel/particulier ☐ d'entreprise

Lorsqu'un débit préautorisé sera refusé par l'institution financière cette entente sera révoquée.

Renonciation :

☒ **J'accuse réception d'une copie de cet Accord et je renonce à toute autre confirmation avant le premier paiement.**

☐ **Changement de l'entente**

Pour tout changement à apporter à la présente entente, veuillez compléter et nous transmettre, dans un délai raisonnable, un nouveau formulaire d'adhésion au débit préautorisé.

☐ **Annulation du retrait**

Je peux révoquer mon autorisation à tout moment, sur signification d'un préavis de 30 jours civils. Pour plus d'informations sur mon droit d'annuler un Accord de DPA, je peux communiquer avec mon institution financière ou consulter le site de l'Association canadienne des paiements à l'adresse www.cdnpay.ca. Je dégage l'institution financière de toute responsabilité si la révocation n'était pas respectée, à moins qu'il ne s'agisse d'une négligence grave de sa part.

Je conviens que l'institution financière où j'ai mon compte n'est pas tenue de vérifier que le paiement est prélevé conformément à mon autorisation. J'atteste, de plus, que toutes les personnes dont les signatures sont nécessaires pour le fonctionnement du compte identifié ci-dessus ont signé la présente autorisation.

Je reconnais que le fait de remettre la présente autorisation à l'organisme bénéficiaire équivaut à la remettre à l'institution financière indiquée ci-dessus.

CE FORMULAIRE DOIT ÊTRE IMPRIMÉ ET POSTÉ. IL NE PEUT ÊTRE TRANSMIS EN LIGNE

Remboursement

J'ai certains droits de recours si un débit n'est pas conforme au présent Accord. Par exemple, j'ai le droit de recevoir le remboursement de tout DPA qui n'est pas autorisé ou qui n'est pas compatible avec le présent Accord de DPA. Pour obtenir plus d'information sur mes droits de recours, je peux communiquer avec mon institution financière ou visiter www.cdnpay.ca.

L'institution financière me remboursera, au nom de l'organisme, les montants retirés par erreur dans les 90 jours civils du retrait pour un DPA **personnel** et dans les 10 jours ouvrables du retrait pour un DPA d'**entreprise**, dans la mesure où le remboursement est demandé pour une raison admissible.

Je comprends que je devrai faire une demande à cet effet à mon institution financière selon la procédure qu'elle me fournira. Enfin, je reconnais qu'une demande de remboursement produite après les délais indiqués précédemment devra être réglée entre l'organisme et moi, sans responsabilité ni engagement de la part de l'institution financière.

Consentement à la communication de renseignements

Je consens à ce que les renseignements contenus dans ma demande d'adhésion au débit préautorisé soient communiqués à l'institution financière, dans la mesure où cette communication de renseignements est directement reliée et nécessaire à la bonne mise en œuvre des règles applicables en matière de débits préautorisés.

Signature du ou des titulaires

_____ Signature du titulaire du compte	_____ Date (jj/mm/aaaa)
_____ Signature du second titulaire (s'il s'agit d'un compte pour lequel deux signatures sont requises)	_____ Date (jj/mm/aaaa)

IMPORTANT : Joindre un chèque personnel portant la mention « ANNULÉ » pour éviter toute erreur de transcription. Si vous changez de compte ou d'institution financière ou si vous vendez la(les) propriétés, veuillez nous en aviser rapidement.

Coordonnée(s) de(s) la(les) propriétés

Nom et prénom du propriétaire inscrit au rôle d'évaluation (si différent du nom du titulaire)	N° de téléphone (si différent du nom du titulaire)
Nom et prénom du copropriétaire inscrit au rôle d'évaluation	
Matricule de la Propriété :	Adresse de la propriété :
Matricule de la Propriété :	Adresse de la propriété :
Matricule de la Propriété :	Adresse de la propriété :
Matricule de la Propriété :	Adresse de la propriété :
Matricule de la Propriété :	Adresse de la propriété :
Matricule de la Propriété :	Adresse de la propriété :

Simple et pratique Le debit préautorisé

Le mode de paiement par débit préautorisé, est une façon simple et sécuritaire pour payer vos taxes municipales. Il suffit de remplir ce formulaire et de nous le retourner avec un spécimen de chèque.

Avec ce service, vos paiements de taxes municipales se feront automatiquement aux dates d'échéances prévues et ce, par un transfert de fonds que vous aurez préalablement autorisé de votre compte à celui de la municipalité et cela, peu importe l'institution financière avec laquelle vous faites affaires.

Avez-vous visité notre site Internet ?

Vous y trouverez une foule d'informations pratiques concernant les services aux citoyens ainsi qu'un résumé des principaux règlements de la ville. Une visite s'impose au www.ville.sainte-catherine.qc.ca